

Département du Bas-Rhin  
 Arrondissement de Molsheim  
 Membres en fonction : 49

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
 DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE  
 COMPTE-RENDU**

**Séance du 19 janvier 2026**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Bernard PANNEKOECKE.

**Étaient présents :**

André MEYER Alice MOREL Guy HAZEMANN Sylvie KROUCH Marc DELLENBACH Jean-Bernard PANNEKOECKE Pascale MATHIOT Christiane CUNY Philippe PFISTER Emile Fluck Maurice GUIDAT Philippe REMY Jean-Louis BATT Martine KWIAKOWSKI Martine HEROS JORDAN André WOOCK Murielle LANGNIER Patricia SIMONI Patrick BENOIT Thierry SIEFFER Marc SCHEER Viviane BOLLORI Nadège WOLFF Hubert HERRY Jérôme SUBLON Laurent BERTRAND Monique GRISNAUX Alain JEROME Christiane OURY Ervain LOUX Pierre REYMANNE Jacques MICHEL Alain FERRY Alain HUBER

**Avaiient donné procuration :**

Denis BETSCH Patrick APPIANI François HEIM Marc GIROLD Romain MANGENET Gérard DESAGA Sabine KAEUFLING Sabine BIERRY

**Excusés :**

Virginie PACLET Alain GRISE Pascal ZIMBER Nicolas BONEL André WOLFF Gilbert IBARS Olivia GUILLOTIN

**Suppléants présents :**

Claudine BOHY Yves JAUDON Jean Paul HUMBERT Serge GRISLIN François SCHEPPLER Elisabeth GEWINNER Raymond GRANDGEORGE Olivier DOMINIQUE Yves MATTERN Jean COURRIER

**Suppléants excusés :**

Pierre MOYON Pierre GEISSLER Etienne HALTER

**Assistaient à la réunion :** Audrey STUDER, Tom SPACH, Laurent HOLSTEIN-LEIPELT, Jean-Sébastien LAUMOND, Raphaël GUGUMUS

**Ordre du Jour**

1. Approbation du procès-verbal du 15 décembre 2025
2. Communications
3. Décisions du bureau du 5 janvier 2026
4. Rénovation de la maison de la vallée : demande de subvention et autorisation de signer les marchés
5. Aire de covoitage de la broque : demande de subvention et autorisation de signer le marché
6. Musée Oberlin : tarifs
7. Musée Oberlin : création de poste
8. Musée Oberlin : accueil de stagiaire
9. Musée Oberlin : régie de recettes
10. PAEJ : demande de subvention 2026
11. Une rose un espoir : demande de subvention 2026
12. Projet lieu ressources parentalité (Maison des familles) : convention d'objectifs et de financement 2026
13. Contribution au fonds de solidarité pour le logement de la CEA

14. Budget annexe déchets ménagers – DM1
15. Orientations budgétaires 2026
16. Divers

### **1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 15 DECEMBRE 2025**

Le procès-verbal de la réunion du conseil communautaire du 15 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité des conseillers communautaires.

### **2) COMMUNICATION**

Communications :

- Lutte contre le frelon asiatique
- Présentation du réseau des secrétaires de mairie
- Chiffres du recensement de l'INSEE
- Chiffres des naissances de la PMI
- Festival Alsasciences
- Programme ciné-débat Bruche
- Programme Journée mondiale des zones humides

### **3) DECISIONS DU BUREAU DU 5 JANVIER 2026**

#### **HABITAT : AIDE PROPRE POUR LES TRAVAUX DE RAVALEMENT DE FACADES**

**VU** la délibération du 18 novembre 2024,

**CONFORMEMENT** à la délégation qui lui a été donnée par le conseil de communauté,

Le Bureau de la communauté de communes de la vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'accorder des subventions d'un montant total de **2 000 €** à divers bénéficiaires pour des travaux de ravalement de façades.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

**AUTORISE** le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu de la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 65574.

#### **ENTRETIEN DES BATIMENTS**

**CONFORMEMENT** à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 15 juin 2020,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de confier à :

- L'entreprise Electricité Aubry, des travaux de mise en conformité de deux locaux loués à la Croix rouge à Rothau, pour un montant de euros 3 279.18 HT maximum
- L'entreprise Casal Sports, des travaux de fourniture de tapis de réception pour le mur d'escalade de la salle polyvalente de La Broque, pour un montant de 3 033 euros HT maximum

#### **4. RENOVATION DE LA MAISON DE LA VALLEE : DEMANDE DE SUBVENTION ET AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES**

Depuis 2003, la Maison de la vallée, siège de la communauté de commune, regroupe sur la commune de Schirmeck un ensemble de services pour tous les publics. Elle fait partie des équipements structurants identifiés dans les plans locaux et conventions de revitalisation du centre-bourg. Les services proposés à la Maison de la vallée ont évolué au fil du temps, en particulier avec l'ouverture en 2015 de la Maison de services au public, puis en 2020 la labellisation France services.

Aujourd'hui, ce bâtiment fait face à différents enjeux :

- Les transferts de compétence aux EPCI ont conduit à un étoffement des services de la communauté de communes, services qui doivent se redéployer dans les bureaux existants
- La montée en charge du guichet France services entraîne des contraintes liées au fait que l'accueil de la communauté de communes n'avait pas été prévu pour cet usage au départ
- Un audit énergétique a permis d'identifier les améliorations possibles pour la sobriété énergétique du bâtiment et le confort d'été
- Le vieillissement du bâtiment, qui a été restructuré il y a 26 ans, et nécessite d'être rénové et remis aux normes.

Ces enjeux ont conduit la communauté de communes à être lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt « Lieux innovants, lieux accueillants » de la Banque des territoires.

Ce dispositif permet de financer une étude par des architectes d'intérieur pour répondre aux problématiques rencontrées au quotidien par les agents France services : espace d'attente trop petit, signalétique peu lisible, absence de confidentialité des échanges, manque d'ergonomie des postes de travail...

Parallèlement, une réflexion a eu lieu pour redéfinir les espaces du bâtiment afin de les rationaliser. Ainsi, au terme des travaux, les bureaux de la communauté de communes seront rassemblés au second étage, tandis que le rez-de-chaussée et le 1<sup>er</sup> étage seront réservés à l'accueil du public pour France services et tous les autres partenaires.

Un espace de réunion et un espace du personnel seront créés, et le cheminement pour les personnes à mobilité réduite sera amélioré.

Les travaux permettront également de répondre aux enjeux énergétiques à la suite de l'audit réalisé en 2025. Le confort d'été sera amélioré par l'ajout de volets aux fenêtres de toit et de stores extérieurs BSO, et une régulation automatisée du chauffage et de la climatisation sera mise en place.

Ce chantier permettra donc d'accueillir davantage de public dans des locaux plus lisibles, conviviaux et facile d'usage.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux	320 730.86 €	Etat DETR	145 428.00 €
Achat mobilier France services	10 000.00 €	Fonds propres	218 141.92 €
Maîtrise d'œuvre	32 839.06 €		
<b>Total</b>	<b>363 569.92 €</b>	<b>Total</b>	<b>363 569.92 €</b>

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**VALIDE** le programme de travaux et le plan de financement prévisionnel,

**AUTORISE** le président de la communauté de communes à conclure un contrat de maîtrise d'œuvre avec l'entreprise John FURIGA maîtrise d'œuvre,

**AUTORISE** le président de la communauté de communes à solliciter des subventions auprès de l'Etat, l'Union européenne, de la Région Grand Est et de la collectivité européenne d'Alsace,

**AUTORISE** le président de la communauté de communes à lancer la procédure de marché selon la procédure adaptée et à signer les marchés respectant une enveloppe budgétaire globale de 450 000 euros TTC

## **5. AIRE DE COVOITURAGE DE LA BROQUE : DEMANDE DE SUBVENTION ET AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ**

Suite à l'étude de faisabilité réalisée en 2024 par le PETR Bruche Mossig en vue de la création d'aires de covoitourage, plusieurs sites ont été identifiés avec un fort potentiel de rabattement et d'accessibilité. À partir de ces premiers éléments, la communauté de communes souhaite passer à une phase opérationnelle sur le site de La Broque, sur la parcelle nommée « Place des fêtes » à proximité immédiate du rond-point sur la RD 1420.

Ce projet prévoit la création de 35 places de parking, d'un trottoir pour relier l'entrée de l'agglomération, de l'éclairage public et un aménagement paysager.

Le plan de financement prévisionnel s'établit ainsi :

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux parking	65 000	CEA – amendes de police (enveloppe de La Broque)	40 000
Espaces paysagers	15 000	Fonds propres	40 000
<b>Total</b>	<b>80 000</b>	<b>Total</b>	<b>80 000</b>

**VU** l'étude de faisabilité du PETR Bruche Mossig ;

**VU** la délibération du 28 août 2025 du conseil municipal de La Broque acceptant la mise à disposition à titre gratuit par voie de convention de la parcelle cadastrée Section 2 parcelle n°438 et acceptant de procéder à l'entretien régulier de la future aire de covoitage ainsi qu'à prendre en charge sa consommation d'électricité,

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, par une voix contre et 43 voix pour,

**VALIDE** le programme de travaux et le plan de financement prévisionnel,

**SOLLICITE** l'aide financière de la Collectivité européenne d'Alsace, de la Région Grand Est, de l'État et de l'Union européenne,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à cette opération, en particulier les marchés avec les entreprises passés selon la procédure adaptée.

## **6. MUSÉE OBERLIN : TARIFS**

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération du 15 décembre 2025 portant reprise en régie directe du musée JF Oberlin,

**CONSIDERANT** que la proposition tarifaire a été construite suite à un parangonnage auprès de musées de taille équivalente, et qu'elle vise à proposer une offre plus lisible et plus équitable entre les publics, tout en s'alignant sur les prix du marché et en restant attractif pour ne pas freiner la fréquentation et favoriser l'accès de tous à la culture.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par une abstention et 43 voix pour,

**FIXE** les tarifs d'entrée au musée JF Oberlin selon la grille tarifaire annexée à la présente délibération

Les tarifs de la boutique et des locations d'espaces feront l'objet de délibérations ultérieures.

## **7. MUSÉE OBERLIN : CREATION DE POSTES**

**VU** l'article L 332-23 1° du code général de la fonction publique qui autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois sur une période consécutive de 18 mois, renouvellement compris

**CONSIDERANT** que, dans le cadre de la reprise en régie du Musée Oberlin, la réorganisation de l'équipe salariée du musée est en cours mais nécessite une période de transition qui n'est pas compatible avec l'ouverture au public au 1<sup>er</sup> mars 2026,

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de compléter l'équipe salariée pour l'accueil des publics et les actions de médiation,

Monsieur le président propose au conseil communautaire de créer, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2026, un emploi non permanent sur le grade d'adjoint territorial du patrimoine territorial (catégorie C) ou d'assistant de conservation du patrimoine (catégorie B) dont la durée hebdomadaire de service est de 35h.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, par une abstention et 43 voix pour,

**DECIDE** de créer un emploi non permanent sur le grade d'adjoint territorial du patrimoine territorial (catégorie C) ou d'assistant de conservation du patrimoine (catégorie B) pour effectuer l'accueil des publics et la médiation au musée JF Oberlin, suite à l'accroissement temporaire d'activité, pour une durée hebdomadaire de service de 35h, à compter du 01 mars 2026 pour une durée de 6 mois.

La rémunération sera fixée par référence à la grille indiciaire d'adjoint territorial du patrimoine ou d'assistant de conservation du patrimoine, en fonction de l'expérience professionnelle de la personne recrutée.

La dépense correspondante sera inscrite au budget primitif 2026.

## **8. MUSEE OBERLIN : ACCUEIL DE STAGIAIRE**

M. Vincent FARRUGIA de Colroy-la-Roche sollicite un stage long au musée Oberlin dans le cadre de son master 1 Muséographie – Valorisations patrimoniales et culturelles à l'université Jean Moulin de Lyon 3. Le stage est prévu du 30 mars au 30 juin 2026.

Son stage sera consacré à la médiation culturelle et l'accueil du public. Son maître de stage sera Estelle MERY, ou la personne qui assurera son intérim.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, par une abstention et 43 voix pour,

**DECIDE**

- De lui verser mensuellement une gratification de stage conformément aux conditions légales en vigueur,
- De prendre en charge les frais de déplacement et de repas de ce stagiaire dans les conditions identiques à celles des agents de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche.

## **9. MUSEE OBERLIN : REGIE DE RECETTES**

**VU** la délibération du 15 décembre 2025 approuvant la reprise en régie du musée JF Oberlin de Waldersbach

**VU** les articles R.1617-1 à R.1617-18 du code général des collectivités territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

**VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 22 ;

**VU** le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics ;

**VU** l'avis conforme du comptable public assignataire en date du

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, par une abstention et 43 voix pour,

**DECIDE**

Article 1: il est instauré une régie de recettes auprès du musée JF Oberlin de la communauté de communes de la vallée de la Bruche

Article 2 : cette régie est installée à l'adresse : 25 montée Oberlin, 67 130 WALDERSBACH

Article 3 : la régie fonctionne à compter du 1<sup>er</sup> mars 2026

Article 4 : La régie encaisse les produits suivants :

- Entrées au musée selon grille tarifaire
- Ateliers pédagogiques
- Boissons et aliments
- Evènements ponctuels
- Locations d'espaces
- Boutique
- Dons

Article 5 : Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- Numéraire
- Cartes bancaires
- Chèques bancaires ou postaux
- Virements bancaires
- Prélèvements automatiques
- Chèques vacances

Elles sont perçues contre remise à l'usager d'un ticket de caisse ou d'une facture.

Article 6 : Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur ès qualité auprès de la Direction régionale des finances publiques du Grand Est.

Article 7 : l'intervention de mandataires a lieu dans les conditions fixées par leur acte de nomination

Article 8 : Un fonds de caisse d'un montant de 250 euros est mis à disposition du régisseur

Article 9 : Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 3 000 euros. Le montant maximum de la seule encaisse en numéraire est fixé à 2 000 euros.

Article 10 : le régisseur est tenu de verser au bureau de La Banque postale le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 9 et au minimum une fois par mois.

Article 11 : le régisseur verse auprès de l'ordonnateur la totalité des justificatifs des opérations de recettes au minimum une fois par mois

Article 12 : le régisseur ne percevra pas d'indemnité de maniement des fonds selon la réglementation en vigueur.

Article 13 : le mandataire suppléant ne percevra pas d'indemnité de maniement des fonds selon la réglementation en vigueur

Article 14 : Le président de la communauté de communes et le comptable assignataire du SGC de Sélestat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision

## **10. PAEJ : DEMANDE DE SUBVENTION 2026**

Monsieur le Président présente au Conseil de Communauté la demande de subvention de Madame la directrice de l'Association de Lutte contre la Toxicomanie (ALT) relative aux permanences des Points d'Accueil et d'Ecoute pour les Jeunes (PAEJ) dans la Vallée de la Bruche.

En 2025, 101 jeunes ont été accompagnés dans le cadre de 182 entretiens et 5 parents dans le cadre de 10 entretiens.

L'association sollicite la collectivité à hauteur de 50% du budget global, ce qui porte la demande de subvention à 15 003 euros contre 13 260 euros en 2024. Le soutien de la communauté de communes était de 10 450 euros par an depuis 2021 (6 814 euros précédemment).

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de s'associer à la réalisation de ce projet et d'apporter un concours financier d'un montant de **10 450,00 €** à l'Association de Lutte contre la Toxicomanie (ALT).

**CHARGE** le Bureau de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche de la mise en œuvre et du suivi de cette opération,

**DEMANDE** qu'un bilan soit dressé à l'issue de cette opération,

Cette subvention est accordée sous réserve que ALT-PAEJ respecte le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat conformément aux dispositions du Décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour application de l'article 10-1 de la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000.

La somme nécessaire au paiement est prévue au compte 65748 « Divers » du Budget primitif 2025.

## **11. UNE ROSE UN ESPOIR : DEMANDE DE SUBVENTION 2026**

L'édition 2026 de l'opération "une rose, un espoir" aura lieu le 25 avril 2026. Par courrier en date du 20 novembre 2025, le président de l'association « Une rose, un espoir » du secteur Vallée de la Bruche sollicite le renouvellement du soutien de la communauté de communes.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de participer à l'achat des roses pour un montant de **1 000 euros**

## **12. LIEU RESSOURCES PARENTALITE (MAISON DES FAMILLES) : SIGNATURE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT 2026**

La Caisse Nationale des Allocations Familiales et la Caisse d'Allocation Familiale du Bas-Rhin, à travers le fonds national de soutien à la parentalité, souhaite soutenir la parentalité par une approche préventive et universaliste par :

- L'accompagnement des parents le plus en amont possible des difficultés afin d'éviter des situations plus graves et complexes,

- Le respect de la diversité des modèles éducatifs, des contextes familiaux, économiques et culturels des familles,
- La valorisation des parents dans leur rôle et le renforcement de leurs compétences parentales.

Dans cette logique, la Caisse d'Allocation Familiale du Bas-Rhin souhaite développer des lieux ressources parentalité (Maison des familles) sur son territoire (Axe 3 / volet 1 du fonds national de soutien à parentalité).

Les missions générales du lieu ressources parentalité sont :

- De soutenir et d'accompagner les parents en proposant une réponse adaptée à leurs besoins
- D'être un lieu de ressource et d'expertise pour les parents et les acteurs du territoire
- De regrouper la réponse parentalité dans un même lieu pour la rendre plus accessible à l'ensemble des parents et améliorer sa visibilité

Les missions de ces lieux ressources parentalité se déclinent autour de 4 objectifs :

- **L'information :**
  - Renforcer l'accès à l'information des parents sur le champ de la parentalité en un même lieu :
    - Communication d'informations parentalité, diffusion de programmes d'actions destinés aux parents (cafés-parents, groupes de parole, conférences-débats, stages et formations parentalité, théâtre-forum, ateliers parents, activités parent-enfant, etc ...),
    - Impulsion d'actions d'information de type expositions, forums ...,
    - Organisation/gestion/animation de l'espace convivial d'accueil du public,
    - Gestion/actualisation d'un espace documentaire, aide à la recherche d'informations, mise à disposition de supports numériques (tablettes, ordinateur) en consultation libre ou accompagnée
  - Être en mesure de valoriser les services existants et d'orienter les parents vers une réponse adaptée à leurs besoins.
- **L'accueil inconditionnel :** Les parents doivent pouvoir trouver à tout moment des interlocuteurs en capacité de les accueillir, leur apporter une écoute et un soutien bienveillant et en fonction de leurs questions/préoccupations, les orienter le cas échéant vers l'interlocuteur adéquat
- **L'appui aux collectifs de parents :**
  - Soutenir les parents et valoriser leurs compétences,
  - Développer des actions entre pairs ou favorisant le lien parent/enfant,
  - Favoriser l'engagement des parents dans le portage de leurs propres projets.
- **Mise à disposition de services et dispositifs dédiés au soutien à la parentalité :** Il s'agit de proposer/favoriser au sein de la structure ou en partenariat avec les acteurs du territoire, l'accès à des dispositifs de soutien à la parentalité tels que des services de médiation familiale, des lieux d'accueils enfants-parents, des groupes de paroles, des permanences de psychologues

Plus globalement, le déploiement du lieu ressources parentalité est une formidable opportunité pour fédérer l'ensemble des acteurs du territoire et de la vallée autour d'une dynamique partagée et ambitieuse autour de la parentalité.

Le déploiement de ce lieu ressources parentalité se traduit par la signature d'une convention d'objectif et de financement à avec la CAF du Bas-Rhin, qui a pour objet :

- De définir les modalités de versement de la subvention,
- De détailler les obligations des deux parties.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** la convention d'objectifs et de financement ci-annexée

**AUTORISE** le président de la communauté de communes à signer ce contrat et à engager toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

### **13. CONTRIBUTION AU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT DE LA CEA**

**CONSIDERANT** que le Fonds de Solidarité Logement a pour objet de faciliter l'accès ou le maintien dans un logement des personnes les plus démunies par l'attribution d'aides financières tout en permettant un apprentissage des règles de vie et de gestion quotidienne de ce logement par la mise en place éventuelle d'un accompagnement social adapté.

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

#### **DECIDE**

- De renouveler son adhésion au Fonds de Solidarité Logement,
- De verser une cotisation annuelle de 50,00 € pour 2025 et 2026,

**AUTORISE** Monsieur le Président à passer et à signer la convention de financement volontaire à intervenir avec la Collectivité européenne d'Alsace pour les années 2025 et 2026.

### **14. BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS : DECISION MODIFICATIVE N°1**

Afin de prendre en compte l'augmentation de recettes du budget annexe des déchets ménagers il est proposé la décision modificative suivante :

#### Section de fonctionnement

Chapitre	Compte	Dépenses	Recettes
65 – autres charges de gestion courante	65 568 – autres contributions	20 000 €	
731 – fiscalité locale	73 133 taxe d'enlèvement des ordures ménagères		20 000 €

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** la décision modification n°1 au budget annexe des déchets ménagers de l'exercice 2025 telle que précisée ci-dessus

2026-011

**AUTORISE** monsieur le président à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

## **15. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026**

Monsieur le Président présente les principales orientations budgétaires de la Communauté de communes pour l'année 2026.

Le budget sera présenté au bureau et au conseil de février. Il devra être accompagné d'un rapport sur l'égalité femmes- hommes et d'une communication sur les indemnités versées aux élus.

La Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche n'a pas l'obligation au préalable d'organiser un débat d'orientations budgétaires mais les engagements, les projets d'investissement et les projections en termes de fiscalité sont évoqués au conseil de janvier pour préparer le budget.

La proposition budgétaire 2026 pourra tenir compte des éléments ci-après :

<b>PROPOSITIONS 2026 EN FONCTIONNEMENT</b>	
<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Fiscalité et dotations de l'Etat : même chiffres que 2024</li><li>- Taxe foncière : augmentation de 0.8% des bases</li><li>- Pas d'augmentation des taux de fiscalité directe locale</li><li>- Possibilité d'une réduction des subventions de fonctionnement des partenaires</li><li>- Augmentation du FCTVA</li><li>- Augmentation de la taxe de séjour et de la taxe d'aménagement</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- CNRACL : +15 000 €</li><li>- Transferts de charge suite aux reprises en régie : moins de subvention aux tiers et plus de frais de personnel</li><li>- Haussse des contributions des DSP Boiséo et Petite enfance</li><li>- Réduction des dépenses d'assurance, de nettoyage des locaux et d'énergie</li><li>- Clôture du budget des Eccrus : versement de la subvention d'équilibre de 63 000 euros</li></ul>
<b>PROPOSITIONS 2026 EN INVESTISSEMENT</b>	
<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Subvention des projets d'investissements 2025 à toucher en 2026 (MAF, terrain synthétique)</li></ul>	<p>Opérations :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Ferme Bambois : 65 000 €</li><li>- Ferme La Perheux : 80 000 €</li><li>- Mare de Bénaville : 4 000 €</li><li>- Aménagements vélo : 210 000€</li><li>- Levée réserves terrain synthétique : 50 000 €</li></ul>

- Entrée de vallée : 37 000 €
- Scierie de Ranrupt : 500 000 €
- Aire de covoitage de La Broque et Heiligenberg : 100 000 €
- Aménagement sentier du Donon : 135 000 €
- Sécurisation domaine Scheidecker : 400 000 €
- Aménagements crèche La Broque : 80 000 €
- Rénovation Maison de la vallée : 450 000 €
- Rénovation Musée Oberlin : 100 000 euros
- Etanchéité salle polyvalente de La Broque : 70 000 €
- Etude rénovation hall des sports Schirmeck : 30 000 €
- LED terrain en herbe de Schirmeck : 35 000 €
- Projet terrain rugby Russ : 30 000 €

## 15. DIVERS

Intervention de Monique HOULNE, conseillère départementale, sur le budget 2026 de la CEA

- Pause en 2026 sur le fonds communal
- Mobilisation possible du fonds Amendes de police
- Mobilisation possible du Fonds de solidarité territorial (FST)

Création d'un service senior au sein de l'UTAMS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h00.

Compte rendu du 19/01/2026

André MEYER		Virginie PACLET	
Alice MOREL		Guy HAZEMANN	
Sylvie KROUCH		Marc DELLENBACH	
Jean-Bernard PANNEKOECKE		Pascale MATHIOT	
Christiane CUNY		/	
Philippe PFISTER		Emile FLUCK	
Maurice GUIDAT		Philippe REMY	
Jean Louis BATT		/	
Martine KWIATKOWSKI		/	
Martine HEROS JORDAN		André WOOCK	
Murielle LANGNER		/	
Patricia SIMONI		Patrick BENOIT	
/		Marc SCHEER	
Viviane BOLLORI		/	
/		Nadège WOLF	
/		/	
Olivier DOMINIQUE		Hubert HERRY	
Jérôme SUBLON		Laurent BERTRAND	
Monique GRISNAUX		Alain JEROME	
Christiane OURY		Ervain LOUX	
/		/	
/		Pierre REYMANN	
Jacques MICHEL		Alain FERRY	
/		Alain HUBER	
/			